

La Propriété industrielle

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
Fr. s. 155.-
Fascicule mensuel:
Fr. s. 16.-

102^e année - N° 12
Décembre 1986

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

NOTIFICATIONS

Arrangement de Nice. Adhésion à l'Acte de Genève (1977): Liechtenstein	511
--	-----

RÉUNIONS DE L'OMPI

OMPI/LAWASIA/PNUD. Colloque régional de l'OMPI sur l'ordre judiciaire et le système de la propriété intellectuelle	512
Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (PCPI)	513
OMPI. Exposition sur l'information en matière de brevets et de marques	515
Union internationale de coopération en matière de brevets (Union du PCT). Comité de coopération technique du PCT	516

ÉTUDES GÉNÉRALES

La contrefaçon et les moyens de la combattre (E. Aracama Zorraquín)	518
La nécessité de la coopération bilatérale et internationale des offices de brevets (E. Häusser)	529
Incidences du système des brevets sur la propension de l'industrie à investir: une analyse empirique (K.H. Oppenländer)	533

BIBLIOGRAPHIE	547
-------------------------	-----

CALENDRIER DES RÉUNIONS	548
-----------------------------------	-----

LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Note de l'éditeur

FINLANDE

Loi sur les brevets (No 550 du 15 décembre 1967, modifiée en dernier lieu par la Loi No 387 du 10 mai 1985)	Texte 2-001
---	-------------

Notifications

Arrangement de Nice

Adhésion à l'Acte de Genève (1977)

LIECHTENSTEIN

Le Gouvernement du Liechtenstein a déposé le 14 novembre 1986 son instrument d'adhésion à l'Acte de Genève du 13 mai 1977 de l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques du 15 juin 1957, tel que révisé à Stockholm le 14 juillet 1967.

L'Acte de Genève (1977) dudit Arrangement entrera en vigueur à l'égard du Liechtenstein le 14 février 1987.

Notification Nice No 65, du 14 novembre 1986.

Réunions de l'OMPI

OMPI/LAWASIA/PNUD

Colloque régional de l'OMPI sur l'ordre judiciaire et le système de la propriété intellectuelle

(Islamabad, 5-9 octobre 1986)

NOTE*

Un Colloque régional de magistrats sur l'ordre judiciaire et le système de la propriété intellectuelle, organisé conjointement par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et les magistrats des tribunaux supérieurs du Pakistan, en collaboration avec l'Association juridique de l'Asie et du Pacifique occidental (LAWASIA) et avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), s'est tenu à Islamabad, au Pakistan, du 5 au 9 octobre 1986.

Le Colloque a été ouvert par Son Excellence M. Muhammad Khan Junejo, Premier Ministre du Pakistan, qui a prononcé le discours d'ouverture. Son Excellence M. Wasim Sajjad, Ministre de la justice et des affaires parlementaires, était également présent. M. Muhammad Haleem, Président de la Cour suprême du Pakistan, a prononcé une allocution liminaire. Des discours ont aussi été prononcés par M. Arpad Bogsch, Directeur général de l'OMPI, M. Nie Hualing, Représentant résident par intérim du PNUD au Pakistan, et par M. Ian Barker, magistrat à la Haute Cour de Nouvelle-Zélande, au nom du Président de la LAWASIA.

Participaient à ce Colloque des magistrats du Bangladesh, du Bhoutan, du Canada, de Chine, d'Inde, de Malaisie, des Maldives, du Népal, de Nouvelle-Zélande, du Pakistan, de Sri Lanka et de Thaïlande, un haut fonctionnaire du Gouvernement australien, un juriste du Royaume-Uni et des fonctionnaires de l'OMPI. La liste des participants suit la présente note.

Les débats se sont fondés sur un certain nombre d'exposés traitant de sujets spécifiques au droit de la propriété intellectuelle et à la pratique en ce domaine, présentés par des magistrats et des juristes d'Australie, du Canada, d'Inde, de Nouvelle-Zélande, du Pakistan et du Royaume-Uni et sur des communications présentées

par des magistrats du Bangladesh, de Chine, d'Inde, de Malaisie, des Maldives, de Sri Lanka et de Thaïlande au sujet de l'ordre judiciaire et du système de la propriété intellectuelle dans leurs pays respectifs.

Dans deux introductions distinctes, le Directeur général de l'OMPI a présenté, d'une part, les brevets d'invention et les marques et, d'autre part, le droit d'auteur. A cette occasion, il a donné un aperçu des dispositions typiques des législations nationales et des traités internationaux dans les domaines juridiques précités et a évoqué les motifs d'action le plus souvent invoqués et les parties généralement impliquées dans les litiges soumis aux tribunaux.

A l'issue du Colloque, les magistrats participants ont adopté les recommandations suivantes :

«1. Les premiers présidents et autres magistrats du Bangladesh, du Bhoutan, de Chine, d'Inde, de Malaisie, des Maldives, du Népal, du Pakistan, de Sri Lanka et de Thaïlande ont jugé du plus haut intérêt professionnel de pouvoir s'informer mutuellement du rôle des tribunaux de leurs pays dans l'application des lois en vigueur en matière de brevets d'invention, de marques et de droit d'auteur, d'entendre les rapports de leurs collègues et d'autres spécialistes d'Australie, du Canada, de Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni sur le rôle des tribunaux de leurs pays dans les litiges portant sur la propriété intellectuelle et de procéder à des échanges de vues à propos de leurs expériences respectives.

»2. Les participants ont noté avec intérêt que, conformément à une recommandation du Colloque de juges de l'Asie et du Pacifique sur la propriété intellectuelle, tenu à Sydney en 1984 et auxquels avaient déjà pris part certains des magistrats présents, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) avait commencé à recueillir et à publier systématiquement, dans sa revue *Intellectual Property in Asia and the Pacific*, des notes de jurisprudence mises à sa disposition par les magistrats de la région précitée ou par leur intermédiaire.

»3. Les participants ont noté qu'en raison du progrès constant des télécommunications, les droits de propriété intellectuelle exigent que le plus grand nombre possible de solutions uniformes soient adoptées au niveau international, compte dûment tenu des systèmes juridiques en vigueur ainsi que des intérêts et des traditions de leurs pays.

»4. Les participants ont recommandé que l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) convoque à l'avenir des réunions régionales comparables et examine, séparément avec les autorités judiciaires et les autres autorités compétentes de chaque pays de la région, l'opportunité et la possibilité d'organiser des cours ou des séminaires à l'intention des magistrats et des juristes du pays en question.

»5. En outre, les participants ont recommandé que l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) continue de publier les notes de jurisprudence des tribunaux des pays de la région Asie et Pacifique et qu'elle fasse paraître un recueil des textes des exposés et autres communications présentés à l'occasion du présent Colloque.

»6. Les participants ont enfin recommandé que l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) continue de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que les magistrats de tous

* Etablie par le Bureau international de l'OMPI.

niveaux des pays de la région Asie et Pacifique obtiennent, grâce aux relations qu'ils entretiendront mutuellement et avec leurs collègues d'autres pays du monde — par le biais de séminaires, de cours, de publications et de voyages d'étude — des renseignements suivis et récents sur l'évolution du droit de la propriété intellectuelle, renseignements qui leur seraient utiles pour rendre la justice dans cette branche du droit, c'est-à-dire dans un domaine qui est certainement appelé à se développer à une cadence particulièrement rapide, notamment en raison du progrès technique des communications.»

LISTE DES PARTICIPANTS**

I. Justices and Judges

Bangladesh: The Hon. Dr. Justice F.K.M.A. Munim, Chief Justice, Supreme Court; The Hon. Mr. Justice A.T.M. Afzal, Judge, Appellate Division, Supreme Court. **Bhutan:** The Hon. Mr. Justice Paliyor J. Dorji, Chief Justice, High Court; The Hon. Mr. Justice Krishna Bahadur Ghalay, Judge, High Court. **China:** The Hon. Mr. Ren Jianxin, Vice-President, Supreme People's Court; Mr. Wang Zhengfa, Expert on Patent Law, Supreme People's Court. **India:** The Hon. Mr. Justice Bakhtavar Lentin, Judge, Bombay High Court; The Hon. Mr. Justice Umesh Banerjee, Judge, Calcutta High Court. **Malaysia:** The Hon. Mr. Justice M. Salleh Bin Abas, Lord President, Supreme Court; The Hon. Mr. Justice Hashim Yeop A. Sani, Judge, Supreme Court. **Maldives:** The Hon. Mr. Justice Moosa Fathy, Chief Justice, Supreme Court; The Hon. Mr. Justice Ahmed Hameed Fahmy, Judge, High Court. **Nepal:** The Hon. Mr. Justice Dhanendra Bahadur Singh, Chief Justice, Supreme Court; The Hon. Mr. Justice T.P. Rana, Judge, Supreme Court. **Pakistan:** The Hon. Mr. Justice Muhammad Haleem, Chief Justice, Supreme Court; The Hon. Mr. Justice Aslam Riaz Hussain, Judge, Supreme Court; The Hon. Mr. Justice Muhammad Afzal Zullah, Judge, Supreme Court; The Hon. Justice Dr. Nasim Hasan Shah, Judge, Supreme Court; The Hon. Mr. Justice S.A. Nusrat, Judge, Supreme Court; The Hon. Mr. Justice S. Usman Ali Shah, Chief Justice, Peshawar High Court; The Hon. Mr. Justice Ghulam Mujaddid Mirza, Chief Justice, Lahore High Court; The Hon. Mr. Justice Naimuddin, Chief Justice, Sind High Court; The Hon. Mr. Justice Ajmal Mian, Acting Chief Justice, Baluchistan High Court; The Hon. Mr. Justice Saad Saeed Jan, Judge, Lahore High Court; The Hon. Mr. Justice Zahoorul Haq, Judge, Sind High Court. **Sri Lanka:** The Hon. Mr. Justice S. Sharvananda, Chief Justice, Supreme Court; The Hon. Mr. Justice K.A.P. Ranasinghe, Judge, Supreme Court. **Thailand:** The Hon. Mr. Justice Sophon Ratanakorn, Senior Judge, Supreme Court; The Hon. Mr. Justice Praesert Boonsri, Deputy Chief Justice, Criminal Court.

II. Speakers

Speakers from Pakistan: The Hon. Justice Dr. Nasim Hasan Shah, Judge, Supreme Court; The Hon. Mr. Justice Zahoorul Haq, Judge, Sind High Court; The Hon. Mr. Justice Ajmal Mian, Acting Chief Justice, Baluchistan High Court.

Speakers from Other Countries: The Hon. Mr. Justice U. Banerjee, Judge, Calcutta High Court, India; The Hon. Mr. Justice Ian Barker, Judge's Chambers, High Court, New Zealand; Mr. Patrick Brazil, Secretary, Attorney General's Department, Australia; The Hon. Mr. Justice F. Chevalier, Cour d'Appel du Québec, Canada; Mr. Michael Fysh, Barrister-at-Law, United Kingdom.

** Publiée uniquement en anglais.

III. Forum Organizing Officials

Secretary of the Forum: Mr. M.A. Latif, Registrar, Supreme Court of Pakistan. *Deputy Secretary of the Forum:* Mr. Ashiq Hussain, Secretary to the Chief Justice of Pakistan. *Protocol:* Mr. Aziz Ahmad, Protocol Officer, Supreme Court of Pakistan.

IV. WIPO

Dr. Arpad Bogs (Director General); Mr. Lakshman Kadirgamar (Director, Development Cooperation and External Relations Bureau for Asia and the Pacific); Mrs. Indrani Pike-Wanigasekara (Special Assistant, Office of the Director General); Mr. Maqbool Qayoom (Senior Program Officer, Development Cooperation and External Relations Bureau for Asia and the Pacific).

Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (PCPI)

Dixième session

(Genève, 1er-5 septembre 1986)

NOTE*

Le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets (ci-après dénommé «Comité permanent») a tenu sa dixième session à Genève du 1er au 5 septembre 1986¹.

Trente-deux membres du Comité permanent étaient représentés à cette session (Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Brésil, Cameroun, Canada, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Ghana, Hongrie, Italie, Japon, Madagascar, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Union soviétique, Viet Nam, Zambie, Office européen des brevets (OEB), Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO)). La République-Unie de Tanzanie était représentée par un observateur. La Commission des Communautés européennes (CCE), le Centre international de documentation de brevets (INPADOC), le Groupe de documentation sur les brevets (PDG) et l'éditeur du journal *World Patent Information* étaient aussi représentés par des observateurs. La liste des participants suit la présente note.

Les débats du Comité permanent ont notamment porté sur les questions suivantes.

* Etablie par le Bureau international.

¹ Pour la note relative à la neuvième session, voir *La Propriété industrielle*, 1985, p. 391.

Examen des rapports des sessions tenues en 1986 par les Groupes de travail du Comité permanent

Le Comité permanent a examiné les activités menées par ses Groupes de travail en 1986 sur la base des rapports de leurs sessions. Il a approuvé les mesures qu'ils ont prises concernant les tâches qu'il leur avait assignées et les a félicités du travail accompli.

Recommandations adressées en 1986 au Comité permanent par ses Groupes de travail

Le Comité permanent a examiné les recommandations formulées en 1986 par ses Groupes de travail et a pris des mesures pour y donner suite. Ces recommandations portaient entre autres sur les questions suivantes:

- demandes de révision de la Classification internationale des brevets (CIB);
- inventaire des systèmes informatiques de recherche en matière de brevets;
- principes directeurs pour l'aménagement des dossiers de recherche fondés sur la CIB;
- révision du code normalisé d'identification de différents types de documents de brevet (norme ST.16 de l'OMPI);
- index de noms propres figurant sur les documents de brevet;
- réduction du volume des documents de priorité déposés auprès des offices de propriété industrielle;
- jeux de caractères codés à utiliser pour l'échange d'enregistrements sous forme déchiffrable par machine;
- norme relative au dépôt des demandes de brevet sous une forme permettant la reconnaissance optique des caractères (ROC);
- révision du code INID (norme ST.9 de l'OMPI);
- révision du programme des cours de formation.

Examen des tâches assignées au Bureau international en 1986

Le Comité permanent a approuvé le rapport rédigé par le Bureau international sur les diverses tâches qui lui ont été assignées en 1986. Après avoir pris note des rapports techniques annuels pour 1985 présentés en 1986 par 30 de ses membres, le Comité permanent a encouragé ceux-ci à poursuivre leurs efforts et à présenter aussi de tels rapports en 1987, tout en suivant les principes directeurs qu'il a formulés à cet égard.

Le Comité permanent a noté que la base de données de l'INPADOC contenait au 27 juin 1986 des informations sur un total de 12.867.380 documents de brevet. En ce qui concerne le système CAPRI (gestion sur ordinateur des documents de brevet reclassés selon la CIB), le Comité permanent a noté que 603 des 614 sous-classes avaient été prises en considération et que,

compte tenu des nouveaux engagements pris, ce projet pourrait très vraisemblablement être mené à terme d'ici la fin de 1988.

En ce qui concerne le *Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de brevets*, le Comité a noté qu'un nouveau jeu de pages de mises à jour reflétant les décisions prises à la présente session serait publié en 1986. En ce qui concerne le *Journal of Patent Associated Literature (JOPAL)*, il a noté que le Bureau international a continué de publier un numéro chaque mois, que l'index cumulatif de 1985, contenant environ 11.500 références, avait été publié en avril 1986 et que plusieurs offices testent actuellement la possibilité d'utiliser les données déchiffrables par machine créées par le Bureau international dans leurs propres procédures de recherche automatique.

Révision du programme du PCPI pour la période biennale 1986-1987

Le Comité permanent a adopté le programme révisé du PCPI pour la période biennale 1986-1987. Ce programme se compose au total de 42 tâches. En outre, le Comité est convenu que les cinq Groupes de travail créés pour 1986 seront maintenus en 1987 avec un mandat inchangé.

Simplification de la structure et rationalisation des procédures du Comité permanent

Après examen des propositions de rationalisation présentées par le Directeur général de l'OMPI, les conclusions suivantes ont été formulées:

a) Le Comité permanent est d'avis qu'il devrait avoir une autre occasion de se prononcer sur les propositions du Directeur général avant que les organes directeurs compétents ne se prononcent à leur tour sur ces propositions.

b) Si cette possibilité lui est donnée, le Comité permanent se prononcera aussi sur la question de savoir s'il y a lieu d'organiser une coopération technique dans les domaines des marques et des dessins et modèles industriels.

c) Dans ce cas, le Comité permanent examinerait notamment à sa prochaine session les questions suivantes:

- i) les objectifs du PCPI devraient être révisés, dans la mesure nécessaire, en fonction d'une évaluation du travail qu'il a accompli et des priorités prévues pour l'avenir;
- ii) les principes régissant la poursuite du développement de la CIB devraient être examinés;
- iii) les chefs des offices devraient avoir la possibilité de se rencontrer davantage au sein du Comité permanent, au moins une fois tous les deux ans — et, dans l'intervalle, si des questions urgentes se présentent — de préférence pendant et non avant les sessions des organes directeurs;
- iv) un organe intermédiaire d'évaluation et de direction devrait être maintenu entre le Comité

permanent et les Groupes de travail permanents ou spéciaux;

v) la répartition du travail entre ces Groupes de travail, telle qu'elle est proposée par le Directeur général, y compris l'importance à accorder à l'échange d'informations en matière de brevets et aux propositions concernant les pays en développement, devrait être examinée de façon constructive; le Directeur général devrait être invité à proposer des moyens pour faciliter le voyage à Genève de certains au moins des délégués des pays en développement.

d) Le Comité permanent devrait être saisi lors de sa prochaine session, dans six mois environ, de nouvelles propositions du Directeur général que celui-ci établirait avec l'aide de consultants. Il devrait inviter tous les membres du PCPI à faire des suggestions par écrit avant le 1er novembre 1986.

LISTE DES PARTICIPANTS**

I. Etats

Allemagne (République fédérale d'): E. Häusser; A. Wittmann.
Australie: P.A. Smith. **Autriche**: J. Fichte. **Brésil**: M.F.M. Arruda; C.R. Treiguer; A.R. Cavalcanti. **Cameroun**: F.-X. Ngoubeyou; W. Eyambe. **Canada**: D.L. Satherstrom. **Chine**: Huang Kunyi; Qiao Dexi. **Danemark**: H.I. Rasmussen; S.T. Simonsen. **Etats-Unis d'Amérique**: W.S. Lawson; T. Lomont. **Finlande**: E. Häkli. **France**: M. Verderosa; A. de Pastors. **Ghana**: A.M. Abdullah. **Hongrie**: Gy. Puszta; J. Bobrovsky. **Italie**: M. Morandi. **Japon**: A. Nakamura; Y. Masuda. **Madagascar**: R.G. Razafimahefana. **Norvège**: P.E. Lillejordet. **Pays-Bas**: S. de Vries. **Pologne**: Z. Sobczyk. **Portugal**: J. Mota Maia. **République démocratique allemande**: H. Konrad; H.-J. Borchert. **République de Corée**: J.-W. Noh; T.-C. Choi. **République populaire démocratique de Corée**: Yu Choi Kim; Yong Son Kwon; Myeung Jin Youn. **Royaume-Uni**: T.W. Sage; G.K. Lindsey. **Suède**: L.G. Björklund; J.-E. Bodin. **Suisse**: J.-L. Comte; K. Grünig. **Tchécoslovaquie**: M. Kopča; M. Fořtová. **Union soviétique**: V.I. Blinnikov; B.P. Timokhin. **Viet Nam**: Nguyen Van Vien. **Zambie**: A.R. Zikonda.

II. Organisations membres

Office européen des brevets (OEB): R. Baré; E. de Bundel. **Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO)**: J.H. Ntabgoaba.

III. Etat observateur

République-Unie de Tanzanie: S. Asman.

IV. Organisations observatrices

Commission des Communautés européennes (CCE): H. Bank. **Centre international de documentation de brevets (INPADOC)**: G. Guarda. **Groupe de documentation sur les brevets (PDG)**: P. Ochsenbein. **World Patent Information (WPI)**: V.S. Dodd.

V. Bureau

Président: A. Wittmann (Allemagne (République fédérale d')). **Vice-présidents**: V.I. Blinnikov (Union soviétique); P.A. Smith (Australie). **Secrétaire**: P. Claus (OMPI).

VI. Bureau international de l'OMPI

A. Bogsch (*Directeur général*); L.E. Kostikov (*Vice-directeur général*); P. Claus (*Directeur, Division de l'information et de la classification en matière de brevets*); B. Hansson (*Chef de la Section de la classification des brevets, Division de l'information et de la classification en matière de brevets*); P. Higham (*Chef de la Section de l'information en matière de brevets, Division de l'information et de la classification en matière de brevets*); R. Andary (*Administrateur principal chargé de programme, Section des pays en développement (Information en matière de brevets), Division de l'information et de la classification en matière de brevets*); K.-P. Wittig (*Conseiller principal, Union pour la protection des obtentions végétales*).

OMPI

Exposition sur l'information en matière de brevets et de marques

(Genève, 8-10 septembre 1986)

NOTE*

Le nombre des bases de données consacrées entièrement ou en grande partie à l'information en matière de brevets, leur portée et les moyens d'y accéder ne cesse de s'élargir. L'origine de cette évolution est double. Premièrement, les offices de propriété industrielle prennent de plus en plus conscience du fait que toute administration efficace des brevets nécessite l'utilisation de techniques modernes pour faire face à l'augmentation constante du nombre des demandes de brevet et des documents de brevet publiés. Deuxièmement, l'industrie reconnaît en général l'utilité de l'information en matière de brevets pour les activités d'étude et de réalisation, ainsi que pour l'analyse et la prévision relatives au marché.

L'administration des marques est de plus en plus informatisée. Cette informatisation, comme dans le cas de l'administration des brevets, s'étend non seulement à la tenue des dossiers pendant le traitement des demandes d'enregistrement mais aussi à la recherche d'enregistrements précédents. Or, qui dit recherche dit analyse systématique des similitudes phonétiques et, dans certains cas, comparaison des éléments figuratifs. L'évolution actuelle des systèmes informatiques a pour objectif de résoudre ces problèmes d'une façon commode et rentable. Il est certain que les ordinateurs seront utilisés davantage encore à l'avenir. A vrai dire,

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

* Etablie par le Bureau international.

l'évolution à long terme du système de la propriété industrielle en dépend très largement.

Afin de donner aux intéressés des renseignements à jour et des indications utiles sur l'utilisation des bases de données de brevets et de marques, l'OMPI a organisé une Exposition sur l'information en matière de brevets et de marques, qui s'est tenue au Centre international de conférences de Genève du 8 au 10 septembre 1986. Cette Exposition avait pour thème le rôle des administrateurs dans les tâches d'administration des brevets et des marques des offices de propriété industrielle.

Parmi les exposants figuraient neuf offices de propriété industrielle — à savoir ceux de l'Allemagne (République fédérale d'), du Brésil, de la Chine, de l'Espagne, de la France, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Suisse ainsi que l'Office européen des brevets (OEB) — et, outre l'OMPI, les organisations suivantes: Bertelsmann Informationsservice GmbH, Carl Heymanns Verlag, Chemical Abstracts Service, Compumark, Derwent Publications Ltd., Dialog Information Services Inc., INPADOC, Mead Data Central International, Pergamon-Infoline Ltd., Research Publications Ltd., SCD Information Services Inc., Skriptor Juris AB, Télésystèmes-Questel S.A., Thomson and Thomson.

L'Exposition a reçu plus de 450 visiteurs. Ces derniers ont pu consulter des bases de données informatiques situées dans de nombreux pays européens, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, et des informations à jour leur ont été communiquées au sujet des faits nouveaux survenus dans d'autres régions du monde. Ils ont aussi eu la possibilité de s'entretenir avec d'éminents spécialistes du monde entier du rôle que peuvent jouer les services proposés dans le domaine qui les intéresse.

l'OMPI chargé de l'information en matière de brevets¹. Vingt Etats et une organisation intergouvernementale, membres du Comité, étaient représentés et des observateurs de huit pays, de deux organisations internationales gouvernementales et de trois organisations internationales non gouvernementales ont aussi suivi la session. La liste des participants suit la présente note.

Le Comité a examiné certaines questions concernant la documentation minimale en matière de brevets définie à la règle 34.1 du PCT et a pris les décisions suivantes:

a) Il a approuvé l'inventaire des documents de brevet 1920-1985 selon la règle 34.1.b)i) et ii) du PCT.

b) En ce qui concerne les inventaires de collections triées de documents de brevet selon la règle 34.1.c)vi) du PCT, il a décidé:

i) que la mise à jour régulière du fichier de données déchiffrables par machine créé par le Bureau international doit être interrompue;

ii) que les offices participants devront néanmoins continuer d'envoyer leurs données au Bureau international; et

iii) que le Bureau international pourra continuer de mettre à la disposition de tout office qui en ferait la demande des exemplaires contenant les données des inventaires, au prix coûtant.

c) Il a décidé que, malgré la cessation de la coopération de Chemical Abstracts Service (CAS), le projet d'établissement d'inventaires des abréviés en langue anglaise des documents de brevet selon la règle 34.1.e) du PCT devait être poursuivi.

d) Il a décidé que la proposition faite par la Hongrie à l'effet de modifier la liste des périodiques établie en vertu de la règle 34.1.b)iii) du PCT afin de tenir compte du domaine en évolution rapide de la biotechnologie devait être étudiée en détail.

LISTE DES PARTICIPANTS**

I. Etats membres

Allemagne (République fédérale d'): A. Wittmann. Australie: P.A. Smith. Autriche: J. Fichte. Brésil: C.R. Treiguer; A.R. Cavalcanti. Cameroun: W. Eyambe. Danemark: H.I. Rasmussen; S.T. Simonsen. Etats-Unis d'Amérique: W.S. Lawson; T.F. Lomont. Finlande: E. Häkli. France: M. Verderosa; A. de Pastors. Italie: M. Morandi. Japon: A. Nakamura; Y. Masuda. Madagascar: R.G. Razafimahefia. Norvège: P.E. Lillejordet. Pays-Bas: S. de Vries. République de Corée: J.-W. Noh; T.-C. Choi. République populaire démocratique de Corée: Yong Son Kwon; Yu Choi Kim; Myeung Jin Youn. Royaume-Uni: G.K. Lindsey. Suède: L.G. Björklund; J.-E. Bodin. Suisse: K. Grünig. Union soviétique: V.I. Blinnikov; B.P. Timokhin.

¹ Une note relative à la dixième session du PCPI figure ci-dessus; pour la note relative à la huitième session du Comité de coopération technique, voir *La Propriété industrielle*, 1985, p. 391.

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue du Bureau international.

Union internationale de coopération en matière de brevets (Union du PCT)

Comité de coopération technique du PCT

Neuvième session
(Genève, 1er-5 septembre 1986)

NOTE*

Le Comité de coopération technique du PCT a tenu sa neuvième session au siège de l'OMPI en commun avec la dixième session du Comité permanent de

* Etablie par le Bureau international.

II. Organisation membre

Office européen des brevets (OEB): R. Baré; E. de Bundel.

III. Etats observateurs

Ghana: A. M. Abdullah. **Pologne:** Z. Sobczyk. **Portugal:** J. Mota Maia. **République démocratique allemande:** H. Konrad. **République-Unie de Tanzanie:** S. Asman. **Tchécoslovaquie:** M. Kopča; M. Fořtová. **Viet Nam:** Nguyen Van Vien; Vu Huy Tan. **Zambie:** A.R. Zikonda.

IV. Organisations observatrices

Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO): J.H. Ntabgoba. **Commission des Communautés européennes (CCE):** H. Bank. **Centre international de documentation de**

brevets (INPADOC): G. Guarda. **Groupe de documentation sur les brevets (PDG):** P. Ochsenein. **World Patent Information (WPI):** V.S. Dodd.

V. Bureau

Président: A. Wittmann (Allemagne (République fédérale d')). **Vice-présidents:** V.I. Blinnikov (Union soviétique); P.A. Smith (Australie). **Secrétaire:** P. Claus (OMPI).

VI. Bureau international de l'OMPI

L.E. Kostikov (*Vice-directeur général*); P. Claus (*Directeur, Division de l'information et de la classification en matière de brevets*); B. Hansson (*Chef de la Section de la classification des brevets, Division de l'information et de la classification en matière de brevets*); P. Higham (*Chef de la Section de l'information en matière de brevets, Division de l'information et de la classification en matière de brevets*); V. Trousov (*Conseiller principal, Section juridique du PCT, Division du PCT (Traité de coopération en matière de brevets)*).

Etudes générales

La contrefaçon et les moyens de la combattre

E. ARACAMA ZORRAQUÍN*

* Avocat, Professeur à l'Université catholique d'Argentine et à l'Université de Buenos Aires; Président honoraire de l'Association interaméricaine de la propriété industrielle (ASIPY) et ancien Président de l'Association internationale pour la protection de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP).

**La nécessité de la coopération
bilatérale et internationale
des offices de brevets***

E. HÄUSSER**

* Le présent article est la traduction française du résumé d'une conférence donnée par l'auteur au Japon en octobre 1985. Ce texte est paru en allemand dans *Mitteilungen der Deutschen Patentanwälte*, avril 1986, No 4, pp. 61 à 63 et est publié dans la présente revue avec l'autorisation de l'auteur et des éditeurs (N.d.l.r.).

** Président de l'Office allemand des brevets, Munich.

**Incidences du système des brevets
sur la propension de l'industrie à investir:
une analyse empirique**

K.H. OPPENLÄNDER*

* Président de l'Institut d'études conjoncturelles Ifo (*Ifo-Institut für Wirtschaftsforschung*) à Munich.

Bibliographie

Europäisches Patentübereinkommen; Münchener Gemeinschaftskommentar, par F.-K. Beier, K. Haertel et G. Schricker. Carl Heymanns Verlag KG, Munich, 1984-1986. — 12 volumes à ce jour.

Le «*Münchener Gemeinschaftskommentar*», commentaire de la Convention sur le brevet européen, dont les quatre premiers tomes ont été publiés en 1984, comprend maintenant 12 volumes. Les volumes récemment publiés confirment l'impression initiale¹. Cet ouvrage offre un panorama complet du système des brevets mis en place par la Convention sur le brevet européen, en rappelant l'historique de celle-ci et en commentant de façon extrêmement détaillée et exhaustive son Règlement d'exécution.

La remarquable qualité de ce commentaire approfondi est due aux compétences et à l'expérience des auteurs: M. Kurt Haertel, ancien Président de l'Office allemand des brevets (auteur, entre autres, du chapitre consacré à l'évolution historique du droit européen des brevets); le Professeur Friedrich-Karl Beier, Directeur exécutif de l'Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence («le système européen des brevets»); le Professeur Gerhard Schricker, Directeur du même Institut (qui a assuré la coordination de cet impressionnant travail avec M. Haertel et le Professeur Beier); M. Hans Ballreich, ancien Secrétaire général de la *Max-Planck Gesellschaft*, de Munich (auteur du commentaire sur le statut juridique de l'Organisation européenne des brevets); M. Otto Bossung, membre de la Chambre de recours de l'Office européen des brevets (qui traite des dispositions applicables aux demandes de brevet européen); Hans-Peter Dornow, Vice-président de l'Office européen des brevets (auteur des chapitres consacrés à la structure budgétaire et au système des taxes de l'Organisation européenne des brevets); M. Günter Gall, Directeur de la Division des questions juridiques de l'Office européen des brevets (qui commente les articles 51 et 86 de la Convention sur le brevet européen, comportant des règles applicables aux taxes); M. Hans-Peter Kunz-Hallstein, avocat et membre de l'Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence (Protocole sur les priviléges et immunités de l'Organisation européenne des brevets); M. Jochen Pagenberg, avocat et membre du même Institut (qui commente les articles 56 (activité inventive) et 57 (application industrielle) de la Convention); M. Romuald Singer, ancien Président de la Chambre de recours juridique de l'Office européen des brevets (articles 94 à 98 de la Convention, consacrés aux dispositions applicables à la requête en examen d'une demande de brevet européen et à la procédure d'examen); M. Dieter Stauder, membre de l'Institut Max Planck de droit étranger et international en matière de brevets, de droit d'auteur et de concurrence (Protocole sur la reconnaissance); M. Joseph Straus, membre du même Institut (auteur, entre autres, du commentaire des articles 92 et 93 de la Convention consacrés à l'établissement du rapport de recherche européenne et à la publication de la demande de brevet européen, de l'étude sur le champ d'application du droit européen des brevets et de la bibliographie y

relative); M. Johan Strelbel, membre de la Division juridique de l'Office européen des brevets (introduction à la procédure de délivrance et caractéristiques de celle-ci); et M. Rudolf Teschemacher, Chef de la Division juridique de l'Office européen des brevets (auteur d'un commentaire sur l'unité de l'invention, la divulgation de l'invention et les revendications de brevet).

Les volumes publiés témoignent de la vaste expérience acquise par les auteurs dans le domaine de la Convention sur le brevet européen. Ce commentaire, dont il faut espérer que les derniers volumes seront bientôt publiés, sera d'un très grand intérêt pour tous ceux qui souhaitent obtenir des renseignements sur les principes et les dispositions de la Convention.

ML

Semiconductor Chip Protection, par R.H. Stern. Law and Business/Harcourt Brace Jovanovich, New York and Washington, D.C., 1986. — 723 pages.

Cet ouvrage est un traité extrêmement complet consacré à la Loi de 1984 sur la protection des microplaquettes semi-conductrices, qui institue un système particulier de protection pour les «moyens de masquage» (*maskworks*) (c'est-à-dire les schémas de configuration de circuits intégrés) aux Etats-Unis d'Amérique. Le traité de M. Stern est manifestement appelé à constituer un important ouvrage de référence dans ce nouveau domaine du droit de la propriété intellectuelle.

Le plan de l'ouvrage est comparable à celui des textes classiques consacrés au droit des brevets. C'est ainsi que les principaux chapitres portent sur les questions suivantes: enregistrement, contrefaçon (détermination des responsabilités), contrefaçon (moyens de défense), procédure dans le cadre des actions en contrefaçon, et enfin recours en cas de contrefaçon. Pour chaque sujet, l'auteur analyse les dispositions pertinentes de la Loi et, en cas de doute quant à leur interprétation, les fait suivre d'une étude des précédents intéressant le droit des brevets et le droit d'auteur qui peuvent avoir une incidence sur les décisions des tribunaux appelés à statuer en la matière. L'ouvrage comporte en outre de nombreux renvois utiles à la genèse de la Loi et au Règlement du Bureau du droit d'auteur (qui est chargé de la mise en oeuvre de la procédure d'enregistrement prévue par la Loi).

L'un des chapitres est consacré aux problèmes qui se posent au niveau international et il y est fait état des travaux menés par l'OMPI. D'autres chapitres traitent de l'origine de l'adoption de la Loi, des dispositions transitoires, des mesures administratives d'application de la Loi, des rapports entre cette Loi et d'autres lois des Etats-Unis, de l'incidence de cette Loi sur l'évolution de la législation aux Etats-Unis d'Amérique et des licences. Les annexes très complètes comportent des documents extrêmement utiles et il existe en outre un glossaire des termes propres à l'industrie des semi-conducteurs. Cet ouvrage se révélera certainement indispensable à tous ceux qui s'intéressent à la protection juridique des circuits intégrés.

¹ Voir *La Propriété industrielle*, 1984, p. 468.

CR

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1987

- 12 janvier (Genève) — Réunion d'information pour les organisations non gouvernementales s'occupant de propriété intellectuelle
- 26 au 31 janvier et 3 février (Genève) — Réunion consultative sur la révision de la Convention de Paris (deuxième session)
- 23 au 27 février (Genève) — Union de Nice: Groupe de travail préparatoire
- 9 au 13 mars (Genève) — Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins
- 23 au 27 mars (Genève) — Comité d'experts sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions (troisième session)
- 31 mars au 4 avril (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI): Groupe de travail sur l'information générale
- 6 et 7 avril (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI)
- 27 au 30 avril (Genève) — Comité d'experts sur la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés (troisième session)
- 4 au 19 mai (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI): Groupe de travail sur l'information en matière de recherche
- 5 au 8 mai (Genève) — Comité permanent chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle
- 11 au 13 mai (Genève) — Union de Vienne: Groupe de travail sur la classification internationale des éléments figuratifs des marques
- 11 au 15 mai (Paris) — Comité d'experts gouvernementaux sur les œuvres dramatiques, chorégraphiques et musicales (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 18 au 23 et 26 mai (Genève) — Réunion consultative sur la révision de la Convention de Paris (troisième session)
- 25 au 29 mai (Genève) — Comité d'experts sur la protection contre la contrefaçon (deuxième session)
- 1er au 4 juin (Genève) — Union de Madrid: Groupe de travail sur les liens entre l'Arrangement de Madrid et le projet de marque communautaire (européenne)
- 11 au 19 juin (Washington) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI): Groupes de travail sur les questions spéciales et sur la planification
- 22 au 30 juin (Genève) — Union de Berne: Comité exécutif (session extraordinaire) (tenant, pour l'examen de certaines questions, des réunions communes avec le Comité intergouvernemental de la Convention universelle sur le droit d'auteur)
- 29 juin au 3 juillet (Genève) — Comité d'experts sur les inventions biotechnologiques et la propriété industrielle (troisième session)
- 1er au 3 juillet (Genève) — Convention de Rome: Comité intergouvernemental (session ordinaire) (convoqué conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 6 au 8 juillet (Genève) — Union de Budapest: Assemblée (session extraordinaire)
- 7 au 11 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI): Groupe de travail sur l'information en matière de brevets en faveur des pays en développement
- 14 au 19 et 23 septembre (Genève) (à confirmer) — Réunion consultative sur la révision de la Convention de Paris (quatrième session)
- 21 au 30 septembre (Genève) — Organes directeurs (Assemblée générale, Conférence et Comité de coordination de l'OMPI; Assemblées des Unions de Paris, Madrid, La Haye, Nice, Lisbonne, Locarno, IPC, PCT, Budapest, TRT, Vienne et Berne; Conférences de représentants des Unions de Paris, La Haye, Nice et Berne; Comités exécutifs des Unions de Paris et de Berne; Comité des directeurs de l'Union de Madrid; Conseil de l'Union de Lisbonne): sessions ordinaires
- 5 au 9 octobre (Genève) — Comité d'experts gouvernementaux sur les œuvres des arts appliqués (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 2 au 6 novembre (Genève) — Comité d'experts sur l'amélioration de certaines dispositions des législations protégeant les inventions (quatrième session)
- 1er au 4 décembre (Genève) — Comité d'experts gouvernementaux sur les œuvres imprimées (convoqué conjointement avec l'Unesco)

Autres réunions concernant la propriété industrielle

1987

26 au 30 janvier (Strasbourg) — Centre d'études internationales de la propriété industrielle: Séminaire sur les problèmes juridiques se rapportant à la Convention sur le brevet européen, à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, au Traité de coopération en matière de brevets et à la Convention sur le brevet communautaire

1er au 5 juin (Vienne) — Organisation européenne des brevets: Conseil d'administration

20 au 22 juillet (Cambridge) — Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle: Réunion annuelle

7 au 11 décembre (Munich) — Organisation européenne des brevets: Conseil d'administration